

COMPTE RENDU DE SEANCE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mil dix-neuf le 11 décembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie

Présents : M. ARCHAMBAULT, Maire, M MALECOT Adjoint, Mmes BERTON, ROBERT Adjointes, Mmes GUERIN, RICHARD Ms AUGÉARD, BODIN, BONTEMPS, GUYON, REIGNIER,

Absente : Mme RAKOTOZAFY,

Secrétaire : Mme GUERIN

En présence de M. ROHARD Conseiller aux décideurs locaux

Lecture et approbation du Procès-verbal du 11 décembre 2019.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. ROHARD donne lecture du Compte Administratif

Sous la présidence de **M. MALECOT Jean**, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes 490 690.15 €	Recettes 887 285.99 €
Dépenses 477 059.86€	Dépenses 554 085.25 €
Excédent de clôture : 374 284.59 €	Excédent de clôture : 333 200.74 €
	<u>Restes à Réaliser</u>
	Recettes 12 000 €
	Dépenses 4 300 €
	Excédent sur RAR 7 700 €
	<u>Besoin total de financement en investissement</u>
	0€

Sortie de M. ARCHAMBAULT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019. (Vote à scrutin secret)

Retour de M. ARCHAMBAULT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après délibération et vote à scrutin secret à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- **un excédent de fonctionnement de 374 284.59 €**
- **un excédent d'investissement de 197 782.02 €**

Après en avoir délibéré et vote à scrutin secret, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit sur le budget 2020 :

- Affectation au compte 1068 **0 €**
- Affectation à l'excédent reporté **374 284.59 €**

VARIATION DES LOYERS 2020

Le Maire demande au conseil de se prononcer

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

Pour l'année 2020 il n'y aura pas d'application de révision sur les loyers des logements mis en location par la Commune de Sammarçolles.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximaux des redevances dues par les opérateurs de télécommunications sont revalorisés chaque 1er janvier.

Pour 2020, ils sont fixés de la manière suivante :

- pour les artères souterraines 41.66€ du KM
- pour les artères aériennes 55.54 € du KM
- pour l'emprise au sol 27.77 € du M²

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité pour l'année 2020, la redevance due par les opérateurs de communications.

Le maire est chargé du recouvrement.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS : permanence du bureau de vote 15 mars 2020 de 8h à 18h

8H - 1H	11H - 14H	14H - 18H
AUGEARD Stéphane	BODIN Bertrand	MALECOT Jean
ROBERT Catherine	GUERIN Michèle	BERTON Lysiane
RICHARD Marylène	BONTEMPS Nicolas	ARCHAMBAULT William

En cas de 2^{ème} tour : 22 mars 2020 de 8h à 18h

8H - 13H	13H - 18H
REIGNIER Michael	RICHARD Marylène
AUGEARD Stéphane	BERTON Lysiane
ROBERT Catherine	GUYON Franck

LEVÉE DE SEANCE 20H30

A Sammarçolles, le 20 février 2020

Le Maire,

M. ARCHAMBAULT William